

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024.018**Séance du **VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 20 février 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme PELLIER Pascale

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET

7 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET Olivier ALPSTEG à Maurice BERTRAND, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL

3 absents :

MM. RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

***Objet : Programme immobilier ALLIADE HABITAT situé 48/54 route de Taninges
Approbation de la convention financière au titre du Programme Local de l'Habitat***

Annemasse Agglo et la commune de Vétraz-Monthoux apportent leur soutien à la réalisation de la construction de 34 logements locatifs sociaux (14 PLAI, 15 PLUS, 5 PLS) par ALLIADE HABITAT dont l'emprise est située 48/54 route de Taninges.

Ce financement est alloué selon les critères du PLH, correspondant à une aide forfaitaire de 10 000,00 € par logement PLAI et de 7 000,00 € par logement PLUS ; soit un montant total de subvention de 137 000,00 €, dont 25% à la charge de la commune.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à la promotion du logement locatif aidé, soit :

- pour la communauté d'agglomération, une participation de 102.750,00 €
- pour la commune de Vétraz-Monthoux, une participation de 34.250,00 €

La participation financière de la commune de Vétraz-Monthoux sera versée sur demande de la communauté d'agglomération.

2024.018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **VALIDE** le projet de convention financière tripartite à intervenir entre Annemasse Agglo, la commune de Vétraz-Monthoux et ALLIADE HABITAT ;

ARTICLE 2 : **ACCEPTE** le versement de l'aide financière, à hauteur de 34.250,00 € au titre du PLH ;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 04 mars 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.